

Caution bancaire

Principe

Garantie de la ligne de crédit par un établissement bancaire en contrepartie de laquelle vous obtenez un encours crédit jusqu'à deux fois le montant des fonds déposés(*).

Votre avantage

- **Sécurisation totale de votre encours (pour la partie non bonifiée sur toute la durée de validité de la caution)**
- Bonification de l'encours : encours accordé jusqu'à 2 fois le montant cautionné(*)**

Préconisations

- **Encours utilisable pour toute nature de commande**
- **Contrat :**
[Caution bancaire](#)

()L'appréciation de la bonification de l'encours accordé par ALSO relève de la seule appréciation du département crédit d'ALSO. En tout état de cause, ALSO ne serait redevable d'une quelconque justification à l'égard du client.*